



Direction des finances
Office du personnel

Münstergasse 45
3011 Berne
+41 31 633 43 36
info.pa@be.ch
www.be.ch/personnel

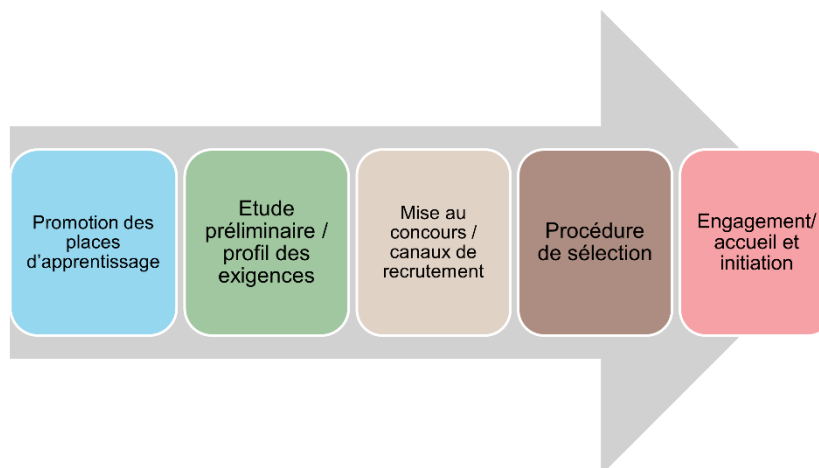
Mémento du 22 juin 2017

version du 8 mai 2024

Sélection des personnes pour un apprentissage

Ce mémento a été élaboré en collaboration avec le Groupe de travail Formation des apprentis-e-s pour aider les entreprises formatrices de l'administration cantonale à sélectionner les personnes qu'elles prendront en apprentissage. Il leur fournit des conseils et astuces sur toutes les étapes de la procédure, de la promotion des places d'apprentissage à l'engagement et à l'initiation des apprentis-e-s, en passant par la sélection proprement dite, et renvoie aux bases utiles.

Principales étapes de sélection de personnes pour un apprentissage :



Promotion des places d'apprentissage

La promotion désigne les mesures destinées à faire connaître l'entreprise formatrice et les places d'apprentissage qu'elle propose. C'est une tâche permanente, indépendante de la procédure de sélection proprement dite.

Les mesures suivantes sont centralisées à l'Office du personnel :

- participation aux salons bernois de la formation professionnelle (BAM.Live et BAM.Connect),
- portail Emplois et carrières / Bourse de l'emploi cantonale pour les élèves et les personnes en apprentissage (www.be.ch/formation et www.be.ch/emplois),
- portail Emplois et carrières, page « Événements professionnels » : recense et fait la promotion des événements et conférences de la région, auxquels les entreprises formatrices peuvent participer,
- bourse aux places d'apprentissage « Baam! » : les places d'apprentissage publiées sur la Bourse de l'emploi cantonale y figurent automatiquement,

Promotion des places d'apprentissage

- profil d'entreprise sur yousty.ch
- organisation de journées d'orientation ou d'observation,
- mise à disposition de la plateforme de diffusion « Lehrberufe.Live »
- autres campagnes et annonces sur les réseaux sociaux appropriés,

Les entreprises formatrices disposent quant à elles des possibilités de promotion suivantes :

- proposer des journées d'orientation ou d'observation,
- se faire connaître (www.berufsbildungsplus.ch),
- diffuser des vidéos sur Lehrberufe.Live
- organiser la journée Futur en tous genres,
- créer leur site internet,
- organiser des réunions d'information (événements à nous communiquer pour que nous les publions sur notre page Internet : [Événements professionnels \(be.ch\)](http://Événements professionnels (be.ch))),
- participer au projet « Rent a Stift ».

Toutes ces mesures sont gratuites ou peu coûteuses. Prière de contacter l'Office du personnel, domaine Formation des apprentis, pour toute mesure occasionnant des frais plus importants. .

Etude préliminaire / profil des exigences

Chaque année, avant de mettre au concours les places d'apprentissage, les entreprises formatrices vérifient quelles formations (y compris à de nouveaux métiers, CFC/AFP) et quels profils/domaines de spécialisation elles peuvent proposer. Plus la palette est vaste, plus les personnes susceptibles d'être intéressées et de correspondre au profil sont nombreuses.

Le profil des exigences varie selon le métier et l'entreprise :

- Quelles compétences spécialisées sont nécessaires à ce métier ?
- Quelles compétences clés (sociales, individuelles et méthodologiques) sont essentielles dans l'entreprise et pour ce métier ?
→ tenir compte des principales compétences sociales, individuelles et méthodologiques inscrites dans l'ordonnance de formation correspondante

Voici les principales compétences clés que l'on attend des apprentis dans la plupart des métiers auxquels forme l'administration cantonale bernoise (voir le [Modèle de compétences de l'administration cantonale bernoise](#)) :

- engagement / motivation au travail,
- aptitude au changement / motivation à apprendre,
- aisance dans l'expression orale (et écrite),
- soin / fiabilité,
- capacité à travailler en équipe,
- sens des responsabilités.

Liens utiles : www.profilDEXIGENCES.ch

Mise au concours / canaux de recrutement

Lors de la mise au concours de places d'apprentissage, il importe de se conformer à l'Instruction Mise au concours de postes du canton de [Berne](#) et à ses annexes : les postes à pourvoir doivent être publiés en premier lieu sur des canaux **gratuits** (pour les places d'apprentissage, assurément la Bourse cantonale de l'emploi destinée aux élèves et

Mise au concours / canaux de recrutement

aux personnes en apprentissage ainsi que la banque de données des places d'apprentissage). Les offres de places d'apprentissage ne peuvent être publiées sur un support de communication payant qu'à titre exceptionnel, lorsque les canaux gratuits ne permettent pas d'obtenir des candidatures appropriées. Les places d'apprentissage ouvertes pour l'année suivante ne peuvent en aucun cas être mises au concours sur des canaux payants avant la mi-août.

Par ailleurs, **la date de mise au concours** doit être fixée conformément à la Déclaration d'engagement concernant l'accompagnement du choix professionnel et l'attribution des places d'apprentissage.

Canaux de diffusion possibles pour les entreprises formatrices :

- Bourse cantonale de l'emploi,
- banque de données des places d'apprentissage,
- bourse aux places d'apprentissage sur orientation.ch,
- profil d'entreprise Yousty (infos sur la marche à suivre),
- réseaux sociaux,
- par l'intermédiaire du personnel en place et des personnes en apprentissage,
- en reprenant contact avec des personnes ayant effectué un stage d'orientation ou d'observation,
- autres bourses aux places d'apprentissage (p. ex. Lehrstellennetz de Köniz),
- envoi d'annonces aux Centres d'orientation professionnelle.

Chaque année à la fin du mois d'août, l'Office du personnel mène une importante campagne de promotion des places d'apprentissage du canton sur les supports de communication appropriés, en renvoyant à la Bourse cantonale de l'emploi. De plus, il annonce les places d'apprentissage du canton de Berne via les canaux suivants :

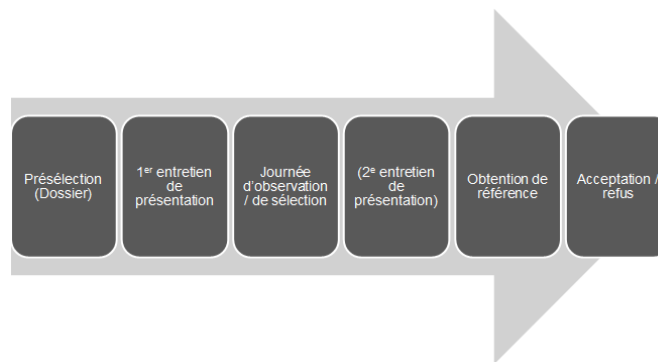
- salons bernois de la formation professionnelle (BAM.Live en septembre, BAM.Connect en mars),
- portail Emplois et carrières (www.be.ch/formation)
- rencontres pour les élèves des ESC
- réseaux sociaux (LinkedIn, XING)

Le domaine Formation des apprentis n'a **pas** le droit de transmettre les candidatures spontanées qu'il reçoit aux entreprises formatrices, même avec l'accord de leur auteur-e ; il les leur signale simplement et communique aux candidates et candidats les coordonnées des unités administratives intéressées par leur profil.

Procédure de sélection

La procédure de sélection des apprenti-e-s peut se dérouler comme suit :

Procédure de sélection



À quelle étape de la procédure de sélection faut-il vérifier les différents éléments du profil d'exigences ?

Les entreprises formatrices trouveront de nombreux outils sur le site intranet de l'Office du personnel (→ Thèmes RH → Sélection et recrutement de personnel) ainsi que dans le Manuel pour la formation en entreprise (www.hb.berufsbildung.ch).

Nota bene : les tests payants ne sont pas autorisés en vertu de la Motion 221/2006.

Le **stage d'orientation ou d'observation** est un bon instrument de sélection. Mais attention aux points suivants :

Pour des raisons d'assurance, les entreprises doivent communiquer les nom, prénom et date de naissance du ou de la stagiaire ainsi que la durée du stage à l'Office du personnel avant le début du stage, en envoyant un courriel à l'adresse personenversicherungen.pgm@be.ch ; pour toute question complémentaire, s'adresser à René Iselin ou Ursula Bieri (**exception** : les entreprises SUVA annoncent les stagiaires par l'intermédiaire de leur propre service RH).

Au début du stage, il faut attirer l'attention des stagiaires sur la protection des données et le secret de fonction. Il est recommandé de leur rappeler à chaque fois que des travaux et des tâches leur sont confiés. L'entreprise formatrice fait signer un formulaire aux stagiaires, qui sert avant tout à les sensibiliser au sujet. L'Office du personnel tient un dossier d'information sur les stages d'orientation ou d'observation à la disposition des entreprises formatrices.

Engagement / accueil et initiation

En outre, le site Internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture fournit des informations sur le **contrat d'apprentissage** et permet de se connecter au [portail des entreprises formatrices](#).

Avant de signer un contrat d'apprentissage avec une personne étrangère qui n'est pas titulaire du permis C, il faut s'assurer en temps utile qu'elle dispose des autorisations de travail et de séjour nécessaires (Office de l'économie / Service des migrations)
→ [Aide-mémoire Immigration](#).

En Suisse, le contrat d'apprentissage est régi par le Code des obligations, même pour un apprentissage dans le secteur public. Certains points, tels que le droit aux vacances des apprenti-e-s, sont tout de même réglementés explicitement par la législation cantonale sur le personnel (loi et ordonnance sur le personnel, LPers et OPers). Pour les conditions-cadre qui ne sont pas entièrement définies dans le

Engagement /
accueil et initiation

Code des obligations, se référer aux dispositions de la LPers et de l'OPers.

L'ACE sur les traitements fixe la rémunération du personnel en apprentissage dans l'administration cantonale. D'autres questions sont réglées dans les Instructions relatives aux contributions et prestations des entreprises formatrices (p. ex. la contribution au matériel scolaire).

Afin d'uniformiser les pratiques des entreprises formatrices, le Groupe spécialisé Formation des apprenti·e·s a conçu des lettres types pour accompagner les contrats d'apprentissage. Elles se trouvent sur la plateforme de collaboration, dans l'espace réservé au groupe spécialisé.

Les entreprises formatrices annoncent les apprenti·e·s auprès de leur école professionnelle et de l'organisation de cours interentreprises concernée.

Avant le début de la formation, il faut prévoir et organiser

- le poste de travail,
- le calendrier et le programme de formation,
- l'accueil des apprenti·e·s et le déroulement de leur première journée de travail,
- le programme d'intégration.

**Informations
complémentaires**

Manuel pour la formation en entreprise

Lexique de la formation professionnelle

Merkblatt Selektion KV-Fachgruppe wbp-2016 (en allemand)